www.hopassur.com

QUI SOMMES-NOUS ?

HOPASSUR est un cabinet de courtage d'Assurance "de Dommage et de Personne" spécialisé auprès des professionels du coaching & formation

Partenaire de EMCC France depuis plus de 5 ans, nous avons mis en place une étroite collaboration en vue d'élaborer des garanties couvrant votre RC Professionnelle ainsi que votre Protection Juridique.

Il faut savoir que le rôle du courtier d'assurance consiste non seulement à trouver la solution la mieux adaptée auprès des compagnies d'assurances, mais il est avant tout le conseil de son client et le garant de ses intérêts, à la différence d'un intermédiaire exclusif qui lui défendra sa marque d'assurance.

Plus précisément, notre cabinet HOPASSUR s'occupe de la gestion de vos contrats d'assurances.

- La gestion des contrats et des sinistres
- Les conseils et la prévention des risques et le suivi

POURQUOI DOIS-JE M'ASSURER ?

Dans le contexte actuel où les mises en causes sont de plus en plus fréquentes, votre contrat Responsabilité Civile & Protection juridique est l'assurance indispensable pour garantir la pérennité de votre entreprise, dans l'exercice de votre activité, dans les conditions et limites de garanties prévues au contrat.
Celle-ci couvre votre société pour les dommages pouvant être causés à des tiers (corporels, matériels ou financiers/immatériels) dans l'exercice de votre activité.

ACTIVITÉS ASSURÉES

- Coaching en entreprise et coaching personnel et, notamment, en :
  - Management,
  - Techniques de vente,
  - Développement de l'image de soi à travers les pratiques d'accompagnement, de sophrologie, d'hypnose, de PNL, de psychothérapie, de conseil et formation auprès des managers, cadres, salariés, particuliers, personnes en situation de précarité et en recherche d'emploi.
- Formation, à titre onéreux ou bénévole, en :
  - Management,
  - Marketing,
  - Technique de vente
  - Bilan de compétence
- Médiation amiable ou judiciaire

Demeurent EXCLUES les prestations de coaching et de conseil dans les domaines suivants :

- Sport amateur et professionnel
- Soins, actes médicaux et paramédicaux (tels que définis par la nomenclature générale des actes professionnels des professions de santé)
- Pratique de massages
- Stratégie et politique d'entreprise Fiscal, financier, bancaire, gestion de patrimoine, placement, prêt et investissement et de manière générale toutes activités relevant d'une profession réglementée.
- Le conseil ne rentre pas dans le cadre des garanties RC au contrat EMCC.

EN QUOI CONSISTE L'ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE » ?

La responsabilité civile professionnelle des coach peut être engagée par exemple ;

RC APRÈS TRAVAUX :

Lors de divulagations d'informations confidentielles par négligeance, transmissions accidentelles de virus, defaut de conseils, retard accidentel lors de la prestation, survenus à la suite de prestations et travaux réalisés.
Elle permet de pouvoir répondre d'une erreur, d'une faute, d'un oubli ou d'un quelconque dommage subit par un tiers dans le cadre de votre prestation que celle—ci naisse avant ou après sa réception.

RC EXPLOITATION

Ainsi, seront garantis les dommages corporels, matériels, immatériels causés à toute personne physique ou morale.

POURQUOI SOUSCRIRE À UNE ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE ?

C'est tout particulièrement important pour un professionnel du coaching, puisqu'il n'aura ni le temps, ni les moyens de se défendre correctement en cas de litiges juridiques et administratifs.

L'assurance de protection juridique comprend :

– Assistance téléphoniques données par des juristes pour vous accompagner dans vos démarches (signature de contrat ou engagement).

Un coach pourra par exemple contacter un juriste pour obtenir des conseils dans le cadre d'un conflit avec un client, un fournisseur ou encore avec l'administration sociale.

– Des garanties complètes : face à un litige avec un client ou fournisseur nous recherchons une solution amiable (mise à disposition d'une équipe de juristes et d'experts pour soutenir le dossier), soit l'amiable n'est pas envisageable, sont acquis dans votre contrat* la prise en charge des frais de justice (frais d'avocats, huissiers, expertise judiciaire).

* Dans la limite des garanties contractuelles

hopassur
COURTIER EN ASSURANCES

CONDITIONS TARIFAIRES FORFAITAIRES 2021 « PAR PERIODE D'ADHESION »

CA < 33 000€

	1er Janvier Prime annuelle	01/04 au 31/12	01/07 au 31/12	01/10 au 31/12
RC Professionnelle	115€	86€	57€	29€
Protection Juridique	88€	66€	44€	22€
TOTAL	203€	152€	101€	51€

CA > 33 001 € À 100 000€

	1er Janvier Prime annuelle (*)	01/04 au 31/12	01/07 au 31/12	01/10 au 31/12
RC Professionnelle	230€	172€	115€	58€
Protection Juridique	88€	66€	44€	22€
TOTAL	318€	238€	159€	80€

CA > 100 001 À 200 000 €

	1er Janvier Prime annuelle (*)	01/04 au 31/12	01/07 au 31/12	01/10 au 31/12
RC Professionnelle	300€	225€	150€	75€
Protection Juridique	120€	90€	60€	30€
TOTAL	420€	315€	210€	105€

hopassur
COURTIER EN ASSURANCES

CONDITIONS TARIFAIRES FORFAITAIRES 2021 « PAR PERIODE D'ADHESION »

CA > 200 001 À 300 000 €

	1er Janvier Prime annuelle (*)	01/04 au 31/12	01/07 au 31/12	01/10 au 31/12
RC Professionnelle	360€	255 €	170€	85€
Protection Juridique	131€	98€	66€	33€
TOTAL	491€	534€	359€	180€

CA > 300 001 À 500 000 €

	1er Janvier Prime annuelle (*)	01/04 au 31/12	01/07 au 31/12	01/10 au 31/12
RC Professionnelle	500 €	375 €	250 €	125 €
Protection Juridique	230 €	174 €	115 €	58 €
TOTAL	730 €	549 €	365 €	183€

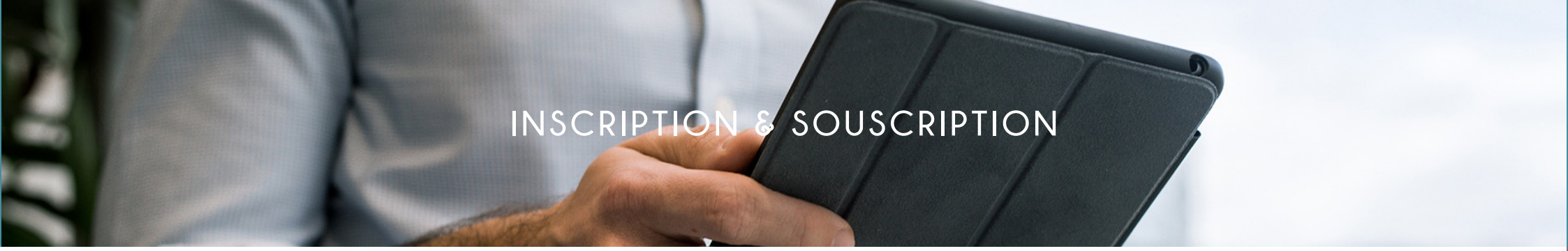

INSCRIPTION & SOUSCRIPTION

Sur notre site **www.hopassur.com :**

=> Cliquer sur le bouton **«S'INSCRIRE»** en haut à droite du site internet
=> Cochez la case **«Membre EMCC Coach/Formateur»**
=> Remplissez les champs demandés.

Une fois votre inscription effectuée, vous serez redirigé vers votre espace client dans lequel vous trouverez l'ensemble des docu–ments relatif aux produits assurantiels (RC PRO + PJ) :
Documents contractuels et tarif «4 périodes de souscription triennales»

POUR SOUSCRIRE :

=> Dans votre espace client, cliquez sur le bouton «J'adhère»
=> Remplissez les champs (RAISON SOCIAL / Chiffre d'affaires / Produit auquel vous souhaitez souscrire etc…)
Une fois terminé, cliquez sur «VALIDER»

POUR RÉGLER VOTRE COTISATION ANNUELLE:

Choisissez votre moyen de paiement, vous avez la possibilité de régler :
Par Carte Bancaire (Via l'espace sécurisé du Crédit Agricole)
Par Virement
Par chèque

Une fois le paiement validé, **signez votre bulletin d'adhésion par signature éléctronique.**
Une fois signé, vous retrouverez votre attestation d'assurance ainsi que votre quittance dans votre espace client rubrique « mes adhésions».

Le renouvellement du contrat est par tacite reconduction annuelle « échéance principale 1er janvier» préavis de résiliation 1 mois avant l'échéance principale par lettre recommandée soit avant mi novembre.

hopassur
COURTIER EN ASSURANCES

VOUS PROPOSE DIFFÉRENTS SERVICES

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

PROTECTION JURIDIQUE

AUDIT PERSONNALISÉ

PRÉVOYANCE /
INDÉMNITÉ JOURNALIÈRE

MULTIRISQUE
BUREAU

SANTÉ INDIVIDUELLE
OU COLLECTIVE

Hopassur 17 rue Dumont d'Urville 14000 Caen SARL au capital social de 1000€ immatriculé au RCS CAEN sous le n°838 331 056 Courtier d'assurance
ORIAS n° 18 002 505 www.orias.fr. Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

hopassur
COURTIER EN ASSURANCES

NOUS CONTACTER

QUARTIER KOENIG
71-73 RUE JACQUELINE AURIOL 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON

06 01 49 26 33 / 02 31 85 53 52

flavien.hurel@hopassur.com
martin.hurel@hopassur.com

www.hopassur.com